

Agence nationale du Développement Professionnel Continu

Engagée pour un DPC de qualité

(/) [Nous connaître](#) | [Le DPC](#) | [Actus & Presse](#) | [Rejoignez l'Agence](#) |

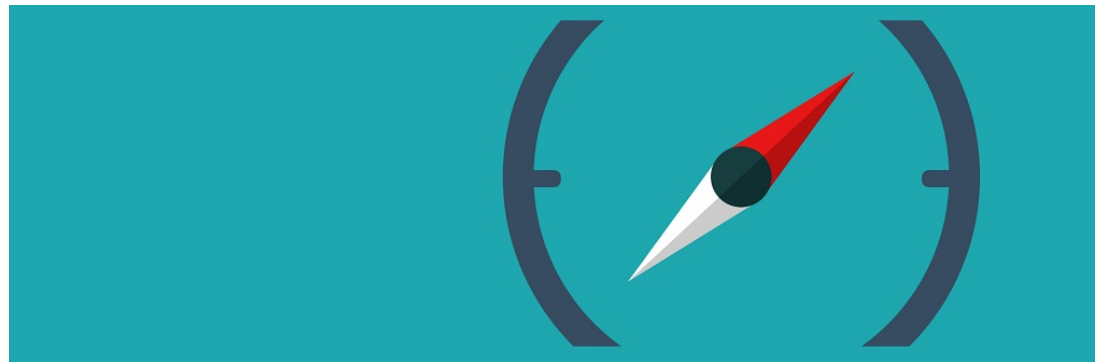
[Aide & Contact](#) | [Vous êtes](#) |

[Actus & Presse](#) () / [Actualités](#) ()

ACTIONS DE (/FORMATIONS-DPC-
DPC RECHERCHER-UN-DPC)

Partager (<https://twitter.com/share>)  Share

[En route pour le nouveau triennal] [6] E- learning et classes virtuelles : une méthode et un format encadrés dans le cadre du DPC



(/sites/default/files/2023-05/site_boussole_v3.jpeg)



La formation à distance e-learning est une modalité de plus en plus appréciée des professionnels car elle permet un apport de connaissances sans besoin de se déplacer et apporte ainsi aux participants un précieux gain de temps ; elle permet également de se connecter au moment de son choix et favorise l'organisation de son temps. C'est pourquoi de nombreux organismes privilégient ce type de format pour leurs actions de DPC.

Par ailleurs, la crise sanitaire a contribué à développer les classes virtuelles qui permettent aux inscrits de participer en synchrone aux actions de DPC également sans se déplacer. Si l'e-learning et la classe virtuelle permettent sans aucun doute de mobiliser plus facilement les professionnels de santé que le présentiel, ils ne sont pas adaptés à tous les cas. C'est pourquoi, l'Agence nationale du DPC veille à la qualité pédagogique des actions de DPC en **clarifiant les règles** qui régissent la validation de ces actions.

Concernant l'e-learning, le principe de base, que nous avons décrit dans notre précédente communication (<https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-triennal-2023-2025-5-la-conformite-C3%A9-des-actions-d-C3%A9pos-C3%A9es-points-de-vigilance>), est le suivant : **l'action en e-learning doit contenir des modules participatifs**. Ceci implique d'écartier les programmes ne prévoyant que des vidéos, des diaporamas, des supports papier ou numérique, sans possibilité d'interaction pour le participant.



La classe virtuelle en synchrone favorise les échanges directs en temps réel ; c'est pourquoi elle est plus adaptée à certaines méthodes que l' e-learning. Cependant, elle n'est pas systématiquement préconisée et les CNP l'ont parfois clairement exclue dans leurs fiches de cadrage.

Certains organismes de DPC nous ont interrogés sur des cas concrets d'utilisation du e-learning et de la classe virtuelle : les deux formats doivent être **adaptés au contenu, à la méthode de DPC et aux modalités pédagogiques** de l'action.

Nous avons relevé quelques points de vigilance sur chacun de ces 3 axes :

Contenu :

- **Les actions de DPC portant sur l'apprentissage d'un geste technique** nécessitant par conséquent de pratiquer le geste en présentiel **ne sont pas validées** si elles sont proposées **en e-learning pur ou en classes virtuelles exclusives**. En effet, les vidéos ou les images/diapositives ou les démonstrations à distance ne sont pas considérées comme suffisantes, dans le cadre du DPC, pour s'entraîner à exécuter correctement un geste. L'e-learning ou la classe virtuelle peut être une composante de l'action sur la partie théorique mais ne doit pas être l'unique format déployé. A ce titre, vous remarquerez que plusieurs CNP ont écarté ces formats exclusifs dans les fiches de cadrage, dès lors que les thématiques à déployer incluaient des gestes techniques.

Méthodes :

- **L'e-learning est pertinent uniquement pour les méthodes de DPC ne nécessitant pas de debriefing collectif, ni de mise en situation active**. En effet, parmi les méthodes d'EPP et de GDR, un certain nombre d'entre elles nécessitent des échanges directs avec les autres participants et par conséquent ne peuvent être réalisées en e-learning exclusif (cf. tableau ci-dessous) ; d'autres à l'inverse, sont compatibles, avec une synthèse et une évaluation en ligne ou avec un debriefing personnalisé, réalisé par l'intervenant en « B to B ».

Modalités :

- **Les jeux de rôle ne doivent être réalisés ni en e-learning, ni en classe virtuelle** car ils impliquent par définition de participer activement et physiquement puis d'analyser notamment sa communication non verbale : posture, regard, etc. Seuls les *serious games* peuvent être réalisés en e-learning lorsqu'il s'agit d'une véritable **immersion virtuelle**, permettant d'agir à travers un avatar.
- **Les cas cliniques, en revanche, peuvent être traités en e-learning** - et a fortiori **en classe virtuelle** - puisqu'il s'agit de cas théoriques, préparés par l'organisme, qui décrivent des situations potentielles et interrogent le participant qui répond au moyen d'un questionnaire puis compare ses retours aux réponses attendues.

Quels formats possibles par méthode de DPC ?

Pour accompagner les ODPC dans le choix du format de l'action, l'Agence a récapitulé dans le tableau ci-dessous les combinaisons potentielles.

Méthodes	Présentiel*	Classe virtuelle*	E-learning exclusif
Evaluation des Pratiques Professionnelles			
Audit clinique	✓	✓	✓
Chemin clinique	✓	✓	X
Patient traceur	✓	✓	X
Vignettes cliniques	✓	✓	✓ sous conditions
Suivi d'indicateurs de qualité et sécurité des soins	✓	✓	✓
Staff	✓	✓	X
Groupe d'analyse de pratiques	✓	✓	X
Simulation en santé	✓	X	✓ sous conditions
Gestion des Risques			
Gestion des risques en équipe	✓	✓	X
Revue de Morbi Mortalité	✓	✓	X

✓ Compatible

X Non compatible

Une fiche Mémo sur l' e-learning, rédigée par l'Agence, est désormais disponible en ligne (https://www.ogdpc.fr/public/medias/organisme/pdf/MemoDPC_1_E_learningV2_VD.pdf). Elle décline le attendu de la méthode dans la conception d'une action de DPC.

Une facilité pour les actions de durée longue : la mise en œuvre de sessions pluriannuelles

Jusqu'à alors, les DU ou DIU déposés par les universités et à cheval entre deux années civiles devaient être déposés en deux fois. S'agissant de l'EPP ou de la gestion des risques, l'annualité contraignait en réduisant le sens ; c'est en effet dans le temps que l'amélioration des pratiques effectives peut être mesurée.

L'Agence rend désormais possible la création de sessions pluriannuelles pour les DU/DIU, les actions d'EPP ou de GDR et les programmes intégrés :

- Les sessions ne pourront être déployées dans ce cadre que sur **deux années consécutives**.
- Dans le nouveau masque de saisie, le déroulement de l'action doit être structuré par unité pédagogique.
- Lors de la création de la session, les ODPC doivent mentionner les dates de réalisation de différentes unités de leur action selon la même chronologie que celle déclarée lors du dépôt de l'action. Une unité ne pourra en revanche pas être à cheval sur deux années.
- Les ODPC peuvent également déposer une demande de solde au titre de l'année N dès lors que les unités de l'année N seront terminées. Les unités restantes donnent lieu à une seconde demande de solde dès le lendemain de la fin de la session en année N+1.

Une prise en charge au plus près de la réalité : paiement des sessions au « service fait »

Jusqu'à présent, l'Agence ne prenait en charge les actions de DPC que pour les professionnels de santé les ayant suivies en intégralité. Pour ce nouveau triennal, l'Agence versera les frais pédagogiques et les indemnités pour perte de revenu au « service fait », **soit selon le nombre d'heures effectivement réalisées dans la limite de la durée de l'action publiée**.

Attention : si un professionnel de santé inscrit à une session pluriannuelle ne suit pas l'intégralité des unités de l'année N, il sera alors automatiquement désinscrit pour les unités déployées en année N+1.

Retrouvez tous les articles [En route vers le triennal 2023-2025 !] en cliquant sur les liens ci-dessous :

- [En route vers le triennal 2023-2025 !] [1] [Principaux changements et étapes-clés pour une meilleure anticipation](https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-triennal-2023-2025-1-principaux-changements-et-%C3%A9tapes-cl%C3%A9s-pour-une-meilleure-anticipation) (https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-triennal-2023-2025-1-principaux-changements-et-%C3%A9tapes-cl%C3%A9s-pour-une-meilleure-anticipation)
- [En route vers le triennal 2023-2025 !] [2] [Le dépôt des actions de DPC : quelles modifications pour le nouveau triennal ?](https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-triennal-2023-2025-le-d%C3%A9p%C3%B4t-des-actions-de-dpc-quelles-modifications-pour-le-nouveau-triennal-?) (https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-triennal-2023-2025-le-d%C3%A9p%C3%B4t-des-actions-de-dpc-quelles-modifications-pour-le)
- [En route vers le triennal 2023-2025 !] [3] [Quels ajustements en matière de financement ?](https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-triennal-2023-2025-quels-ajustements-en-mati%C3%A8re-de-financement-?) (https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-triennal-2023-2025-quels-ajustements-en-mati%C3%A8re-de-financement)
- [En route vers le triennal 2023-2025 !] [4] [Les orientations prioritaires sont publiées](https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-triennal-2023-2025-les-orientations-prioritaires-sont-publi%C3%A9es-?) (https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-triennal-2023-2025-les-orientations-prioritaires-sont-publi%C3%A9es-?) [Partager](https://twitter.com/Share) [Share](https://twitter.com/Share)
- [En route vers le triennal 2023-2025 !] [5] [La conformité des actions déposées : points de vigilance](https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-triennal-2023-2025-la-conformit%C3%A9-des-actions-d%C3%A9pos%C3%A9es-points-de-vigilance-?) (https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-triennal-2023-2025-la-conformit%C3%A9-des-actions-d%C3%A9pos%C3%A9es-points-de-vigilance-?)

EN SAVOIR PLUS

[L'Agence \(/l-agence\)](#)

[Marchés de prestations de DPC \(/appelprojets\)](#)

[Communiqués de presse \(/communiqués-de-presse\)](#)

NOS PUBLICATIONS

• [\[En route vers le triennal 2023-2025 !\] \[6\] e-learning et classes virtuelles : une méthode et un format encadrés dans le DPC](#) (https://www.agencedpc.fr/en-route-vers-le-nouveau-triennal-6-e-learning-et-classes-virtuelles-une-m%C3%A9thode-et-un-format-encadr%C3%A9s-dans-le-dpc)

[Chiffres clés de l'Agence nationale du DPC](#) (https://www.agencedpc.fr/nous-conna%C3%AEtre/chiffres-cl%C3%A9s)

[Objectifs et classes virtuelles : une méthode et un format](#) (https://www.ogdpc.fr/instances)

[Textes fondateurs \(/publications-textes-fondateurs\)](#)

VOUS ÊTES

[Professionnel de santé \(https://www.mon-dpc.fr/\)](#)

[Organisme de formation \(https://www.ogdpc.fr/organismes\)](#)

[Instance scientifique \(https://www.ogdpc.fr/instances\)](#)

[Journaliste \(/communiqués-de-presse\)](#)

Dernière modification :

09/11/2022

[Contact \(/contact\)](#)

[RSS \(/mes-fils-rss\)](#)

[Thématique:](#)

[Plan de site \(/sitemap\)](#)

[Mentions légales \(/mentions-l%C3%A9gales\)](#)

[Politique cookies \(/politique-cookies\)](#)

[Agence nationale du DPC \(/th%C3%A9matique/agence-nationale-du-dpc\)](#)

[Marchés publics \(https://www.agencedpc.fr/nous-conna%C3%AEtre/march%C3%A9s-publics\)](https://www.agencedpc.fr/nous-conna%C3%AEtre/march%C3%A9s-publics)

[Gestion des cookies](#)